

Association de Chasse et Pêche de la Vallée du Richelieu, Inc.

C.P. 23543, C.P. des Villas, Beloeil (Québec) J3G 6M2 Tél.: (514) 825-0278

www.acpvr.net

acpvr@outlook.com

Suivez-nous sur Facebook.

LE CALLEUR

Le 20 avril 2019 / Volume 26, numéro 2

DU NOUVEAU POUR LE RENOUELEMENT DE VOTRE CARTE DE MEMBRE.

Les membres du conseil d'administration, et ce suite à la demande de plusieurs membres de notre association, et aussi pour accélérer le service à notre champ de tir en période de grande affluence, à négocier une entente (à être renouvelée selon le résultat) avec SAIL à Beloeil, qui pourra dès le 24 avril vous offrir le renouvellement de votre carte de membre.

Alors si vous voulez gagner un des certificats-cadeaux (1 de \$500.00, 1 de \$200.00 et un de \$100.00) chez SAIL, vous devez compléter le coupon de renouvellement inclus à la dernière page, et vous le présenter au comptoir de courtoisie chez Sail à Beloeil, et payer votre dû en argent comptant. Vous devez présenter une carte d'identité et votre permis de possession et acquisition.

La personne responsable vous remettra votre carte de membre aussitôt qu'elle pourra vérifier les infos fournis grâce à votre carte d'identité qui inclus une photo.

Le tirage se fera au début décembre afin que les heureux gagnants puissent utiliser leurs certificats-cadeaux pour se faire plaisir pour la période des fêtes.

Au plaisir de vous voir cette année à notre champ de tir.

TRÈS IMPORTANT : Nos heures d'ouverture au Champ de tir

Du 4 mai au 14 juillet, de 9h00 à 17h00 les samedis, dimanches.

Du 31 juillet au 31 août, il sera ouvert les samedis, dimanches de 9h00 à 17h00 et les mercredis, jeudis et vendredis de 12h00 à 17h00.

Du 1er septembre au 27 octobre, du mercredi au dimanche et jours fériés de 9h00 à 17h00.

ENCORE PLUS IMPORTANT

Toutefois l'horaire est sujet à changement, car étant donné que le service étant offert par quelques membres bénévoles et que ces bénévoles pourraient s'absentés pour différentes raisons, nous vous demandons de vérifier sur le site internet de l'Association, ACPVR.NET pour vérifier si le champ pourrait être fermé pour des raisons hors de notre contrôle.

MERCI

La Direction

En provenance de l'Abitibi-Témiscamingue (Radio Canada)

Le registre des armes à feu a été abordé par les chasseurs de l'Abitibi-Témiscamingue au congrès régional de la Fédération des chasseurs et pêcheurs qui s'est tenu samedi à Val-d'Or. Ils ont en d'ailleurs discuté en présence du ministre responsable de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, Pierre Dufour.

L'enregistrement des armes à feu est obligatoire au Québec depuis le 29 janvier dernier.

Encore aujourd'hui, plusieurs chasseurs n'ont pas encore enregistré leurs armes.

Interrogé au sujet de la surveillance des contrevenants, le ministre Pierre Dufour a seulement rappelé que la loi est en place depuis plus d'un mois.

Je suis du côté de mon gouvernement présentement [pour] dire qu'on a fait des allègements, on a travaillé certains éléments qui étaient des irritants qui ne pouvaient pas être convenables [...]. Mais comme je dis, c'est une loi qui est en place.

Il rappelle que le registre a été instauré par le gouvernement précédent.

Selon Pierre Dufour, les agents de la faune ne se déplacent normalement pas pour faire des vérifications d'armes dans les champs de tir.

On n'en a déjà pas beaucoup, ils ont déjà tellement de travail [à faire] sur le terrain, dit-il.

La présidente régionale de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, Nathalie Dallaire, est au fait des nombreux mouvements de protestation contre le registre.

Mais selon elle, ces représentations-là ont été faites, maintenant la loi est là.

Groupe Capitales Médias

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC.

Coupon de renouvellement pour la carte de membre 2018.

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Ville..... Code Postal:.....

Téléphone.....

Courriel.....

Permis de possession et acquisition.....

Date d'échéance.....

-Carte de membre annuelle individuelle et accès gratuit au champ de tir \$105.00.....

-Carte de membre annuelle familiale et accès gratuit au champ de tir \$125.00.....

-Carte de membre journalière individuelle..... \$30.00.....

Un projet de loi (C-71) pour resserrer le contrôle des armes est encore à l'étude au Sénat. Il n'interdira pas la vente de l'arme utilisée dans la tuerie de la grande mosquée de Québec, il y a deux ans. Ni de celle utilisée pour tuer trois policiers à Moncton, en 2014, et ni celle qui a tué Denis Blanchette et failli tuer Pauline Marois, elle, deviendra « prohibée ». Pourquoi elle et pas tant d'autres armes semi-automatiques de style militaire ? C'est une sorte de compromis... En principe, le Sénat devrait adopter C-71 ce printemps.

Le projet de loi apporte tout de même certaines avancées. D'abord, les policiers pourront vérifier tous les antécédents criminels d'un demandeur de permis - actuellement, cette vérification est limitée à cinq ans. Et la définition des classes d'armes à feu - sans restriction, à autorisation restreinte ou prohibée - retournera entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada. Les conservateurs, sous la pression des propriétaires, avaient accordé au Cabinet le pouvoir de réviser cette classification et annulé la désignation d'arme « prohibée » de deux armes semi-automatiques. Les conservateurs avaient également aboli l'obligation de vérifier la validité du permis de l'acheteur, obligation rétablie. Les vendeurs devront aussi garder la trace de toutes les ventes.

Mais même si c'est le cas, grosso modo, il sera toujours possible d'acheter au Canada des armes utilisées dans de multiples tueries de masse ici et aux États-Unis (Orlando, Parkland, etc.). J'allais dire « en vente libre », comme l'autre jour, mais un avocat amateur d'armes m'a sommé de me rétracter, car, en effet, il y a des conditions pour les acquérir. Ce n'est pas comme pour des gélules d'ibuprofène, mettons. Il faut un permis, c'est vrai. Et dans le cas de celles classées « à autorisation restreinte », il faut être membre d'un club de tir ou collectionneur.

Mais il n'y a rien là de terriblement compliqué, quoi qu'en disent les amateurs d'armes. Personne n'a manqué un rendez-vous avec un orignal ou un pigeon d'argile parce que c'était donc compliqué de remplir tous les horribles papiers du gouvernement. Rien d'infranchissable non plus pour un esprit dérangé ou meurtrier, comme on a tristement pu le voir trop souvent.

Comprenez aussi que dans la chinoiserie des règles de classification des armes à feu, les fabricants trouvent le moyen de faire tomber dans des classes inférieures des armes qui autrement seraient prohibées. Ainsi, les chargeurs au Canada sont limités à une capacité de cinq projectiles pour les armes « non restreintes » et de dix pour les armes à autorisation restreinte. En réalité, il est facile de modifier les chargeurs en retirant un petit bloqueur et d'y mettre jusqu'à 30 projectiles. Ou d'acheter en ligne un chargeur américain. C'est ce qu'avait fait le tueur de la grande mosquée de Québec et celui de l'attentat contre Pauline Marois. Heureusement, presque par miracle, dans les deux cas l'arme s'est enrayée.

Un texte d'un journaliste qui ne connaît rien aux armes et qui écrit pour noircir du papier et collecter sa paye. Il ne fait aucune distinction entre les chasseurs, les amateurs de tir à la cible et les malades qui ont accès aux armes. Un petit rappel « aucune arme à feu n'est dangereuse, c'est celui qui s'en sert »

Trois-Rivières — Le jumelage conclu entre l'Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec permettra aux chasseurs de profiter de leur sport de prédilection tout en aidant les agriculteurs dans le contrôle des espèces animales un peu trop envahissantes.

Les deux organisations ont signé, vendredi, ce protocole d'entente qui prévoit un cadre de gestion ordonné de la chasse en territoire agricole privé. Cette entente permanente serait une première au Québec. Ce territoire est aux prises avec des surpopulations de cerfs de Virginie et de dindons sauvages, notamment. Selon Daniel Habel, président de l'UPA du Centre-du-Québec, ces surpopulations représentent un réel problème pour le monde agricole. «Ces espèces, lorsqu'elles arrivent en surnombre, viennent affecter les rendements au niveau de nos récoltes, viennent piétiner nos récoltes en périodes d'été. Certaines espèces s'attaquent à nos stocks qui sont à l'extérieur. On parle entre autres de balles de foin enrobées, de boudins d'ensilage. Ces pellicules, qui viennent couvrir les matières, lorsqu'elles sont perforées, on est voué à la perte de ces matières-là. L'intervention est nécessaire dans certains cas.»

Quelque 140 agriculteurs rendent disponibles leurs terres via cette entente. Sur les quelque 3000 entreprises que compte l'UPA au Centre-du-Québec, ce nombre peut sembler faible. Mais ce n'est pas l'ensemble des entreprises agricoles qui sont aux prises avec ce type de problèmes. «L'intérêt est sur les zones où il y a un besoin de déprédation, où il y a surnombre de certaines espèces. Si on parle du cerf de Virginie, en gagnant l'autoroute 20, en s'éloignant du fleuve un peu, il y a une réalité de surnombre. Quand on regarde au niveau du dindon sauvage, ce sont des îlots que l'on retrouve un peu partout. C'est vraiment localisé comme phénomène», ajoute M. Habel.

Ce projet s'est échelonné sur deux ans, à coups de rencontres entre agriculteurs et chasseurs. Des agriculteurs de partout sur le territoire ont été sensibilisés à la réalité de la chasse. Les agriculteurs sont ainsi mieux informés et les chasseurs connaissent aussi mieux certaines contraintes comme les zones interdites.

La chasse est une activité qui représente toutefois certains risques d'accidents et de dommages de toutes sortes. Voilà pourquoi la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec exige que les chasseurs soient membres individuels de la fédération. «Cette carte de membre a une couverture d'assurance responsabilité civile de plusieurs millions de dollars qui couvre les activités de chasse et de pêche et les agriculteurs», précise Yvon Courchesne, président de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs du Centre-du-Québec, en soulignant que la chasse de ces espèces représente un outil de gestion.

Cet outil s'ajoute aux opérations d'effarouchement qui ont lieu sur les terres agricoles.

UN BEAU PROJET ENFIN EN MARCHÉ.